

DÉPARTEMENT  
Indre-et-Loire

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical  
Séance du 2 avril 2019

ARRONDISSEMENT  
TOURS

Le deux avril 2019, à 18 heures, le Comité Syndical ANVAL, dument convoqué le 28 mars 2019, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS.

**ANVAL**  
Syndicat Mixte  
Affluents Nord Val de Loire

**Étaient présents :** M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Bruno FENET, Mme Hédia GHANAY, M. Antoine TRYSTRAM, M. Michel PASQUIER, Mme Régine HINET, M. Antoine REILLE, Mme Valérie DEPLOBIN, M. Ludovic BOURDIN, M. Dominique GOURDON, M. Michel HIRTZ, M. François PILLOT, M. Christian VRAIN, Mme Martine POTEL, M. Jean-Pierre RIOT, M. Daniel PERRIN, M. Maurice PELLAN, M. Alain BASTIE, M. Gilles EDELIN, M. Pierre HABERT, Mme Caroline BOILLE, M. Jean-Pierre GUIGNARD, M. Jacques MOTARD, M. Jean-Pierre GILET, M. Stéphane MARCHAIS.

Nbre de Membres en exercice : 33  
Nbre de Présents : 26  
Nbre de suffrages exprimés : 26

**DEL 02042019-04 : VOTE DE LA PARTICIPATION 2019 AUX FRAIS ADMINISTRATIFS SUPPORTES PAR LA COMMUNE**

M. le Président explique au Comité Syndical qu'une somme pour remboursement de frais à la commune siège est prévue chaque année au budget du syndicat, afin de dédommager celle-ci des locaux mis à disposition des techniciens rivière, des frais du personnel communal intervenant pour le compte du syndicat (comptabilité, salaires, secrétariat, envoi des convocations et relances) des frais de maintenance, de fournitures informatiques et de téléphone notamment.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, APPROUVE** le versement d'une participation financière aux frais administratifs de la commune siège du syndicat et de la porter à 10 500 €.



Fait à La Membrolle-sur-Choisille,  
Le 8 avril 2019

**ANVAL**  
(Syndicat Mixte des Affluents  
Nord Val de Loire)  
Siège social : Place de l'Europe  
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Pour extrait certifié conforme,  
Sébastien MARAIS, Président

Certifié exécutoire  
Transmis en Préfecture le 8/04/19  
Publié ou notifié le 8/04/19